

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 7 mars 2016
Séance du 18 février 2016

13 PRU Rouher - Autorisation donnée à monsieur le Maire de déposer un permis de démolir

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, Mmes BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. DEME

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Hafida MEHADJI, conseillère municipale déléguée, expose :

Un projet de démolition de lots de copropriété du centre commercial des Hautes Haies, sise 1 au 63 avenue Henri Dunant et 10 à 18 rue Léo Lagrange à Creil, est prévu dans le cadre du PRU Rouher du secteur Dunant.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté du Préfet de l'Oise en date du 28 octobre 2014. Les lots nécessaires à la réalisation de l'opération déclarée d'utilité publique ont été déclarés cessibles par arrêté du Préfet de l'Oise en date du 17 septembre 2015.

Le 12 octobre 2015, le Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Beauvais a édicté une ordonnance d'expropriation concernant ces biens, prononçant le transfert de propriété de ceux-ci au profit de la commune de Creil.

Ce projet porte sur la démolition des parcelles cadastrées section BE n° 396 et 398 en vue de la requalification des espaces publics de ce secteur. La mise en œuvre de ce projet nécessite au préalable le dépôt d'un permis de démolir.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir pour la démolition de ces biens.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R421-26 à R421-28 et R423-1,
Vu le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Rouher,
Vu l'arrêté de DUP du Préfet de l'Oise en date du 28 octobre 2014,
Vu l'arrêté de cessibilité du Préfet de l'Oise en date du 17 septembre 2015,
Vu l'ordonnance d'expropriation du Juge de l'expropriation en date du 12 octobre 2015,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 18 février 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir pour la démolition des biens cadastrés section BE n° 396 et 398.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MARS 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/03/2016

et publication ou notification le 10/03/2016

affiché le 09/03/2016

CREIL, le 10/03/2016


Maire de Créil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY